

LES LICENCES CONTACT

- La licence contact est attribuée aux pratiquants qui exercent une activité occasionnelle et non compétitive proposée de manière ponctuelle (une journée maximum).
- Type d'activités : occasionnelles en milieu scolaire et périscolaire, manifestation de promotion de l'activité
- Tarif : gratuite
- Licence enregistrée par le comité

QUELQUES RAPPELS :

- Le licencié contact n'est pas adhérent d'un club mais directement rattaché à une structure déconcentrée de la FFBB, le comité
- La licence contact est attribuée aux pratiquants (sans distinction d'âge)
- La licence contact ne permet pas la pratique au sein d'épreuves de compétitions de clubs
- La licence contact ne permet pas de participer à la vie associative de la FFBB et de ses organismes déconcentrés
- La licence contact n'est pas soumise au régime des mutations
- La licence contact n'est pas soumise à des périodes restreintes de qualification
- La licence contact n'est pas soumise à la détermination de couleur de licence
- La délivrance de la licence contact doit s'accompagner d'une proposition de souscription de contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer
- La licence contact ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison mais peut être utilisée plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité